



Avis de cotisation

Cet avis est utilisé pour présenter la somme à payer pour le renouvellement de votre immatriculation IRP.

La somme à payer est calculée de la façon suivante :

- au prorata du kilométrage réellement parcouru durant la période de référence, pour chacune des administrations;
- selon la masse totale en charge déclarée, pour les administrations hors Québec.

Qu'est-ce que la masse totale en charge ?

La masse totale en charge correspond au poids net du véhicule (masse nette) auquel on additionne le poids de son chargement.

Il est donc important que la masse totale en charge déclarée reflète les conditions d'exploitation de votre entreprise selon le type de vos véhicules, et ce, pour **toutes les administrations**.

Afin de bien déterminer la masse totale en charge selon le type de vos véhicules, consultez **l'annexe B** de l'édition 2025 du *Guide sur l'immatriculation IRP* sur le site Web de la Société à saaq.gouv.qc.ca/immatriculation/irp.

IMPORTANT

À l'intérieur d'un groupe de masse, un écart de plus de 10 % entre les masses totales en charge déclarées d'une administration à l'autre doit être justifié.

Comment faire des modifications ?

Si vous apportez des modifications à votre parc IRP, vous devez utiliser le formulaire *Demande de transaction – Immatriculation IRP*, disponible sur le site Web à saaq.gouv.qc.ca/immatriculation/irp, et le transmettre à la Société de l'une des façons suivantes :

- par télécopieur;
- par la poste;
- par courriel, à l'adresse suivante : sae@saaq.gouv.qc.ca.

Vous pouvez également prendre un rendez-vous dans l'un des 9 centres de services de la Société offrant l'immatriculation IRP.

IMPORTANT

Un nouvel avis de cotisation vous sera transmis lorsque les modifications auront été effectuées.

Comment faire votre paiement ?

Vous pouvez le faire de l'une des façons suivantes :

- par la poste, en retournant les documents signés (en payant par la poste, vous économisez des frais de **7,25 \$** par véhicule; les frais administratifs sont alors de **52,25 \$** par véhicule plutôt que de **59,50 \$** en centre de services);
- en vous présentant avec les documents demandés dans l'un des 9 centres de services de la Société, sur rendez-vous seulement.

| | |
|---------------|--------------------------------|
| Drummondville | 819 475-8473 |
| Gatineau | 819 772-3993 |
| Laval | 450 682-6196 |
| Longueuil | 450 468-6588 |
| Montréal | 514 873-3047 |
| Québec | 418 528-1407 |
| Rimouski | 418 727-3683 |
| Rouyn-Noranda | 819 763-3400 |
| Saguenay | 418 548-0864 ou 1 866 867-8137 |

Au moment de faire votre paiement, assurez-vous que les informations suivantes sont exactes :

- informations concernant vos véhicules;
- masses totales en charge;
- kilométrages.

Modes de paiement

- Par chèque, accompagné du sommaire 1.
- Par prélèvements bancaires – joignez le sommaire 1 et le sommaire 2 rempli et signé.

Vous pouvez aussi choisir de vous inscrire aux prélèvements bancaires automatiques (1 ou 12 prélèvements) en remplissant la section appropriée de votre avis.

Retournez dès maintenant les documents remplis et signés afin de recevoir votre certificat d'immatriculation IRP avant le **1^{er} avril 2025**.

NOTE

En ce qui concerne les véhicules pour lesquels vous ne souhaitez pas obtenir d'immatriculation IRP pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026, vous devrez vous présenter dans l'un de nos points de service afin de les faire immatriculer selon leur nouvel usage. Vous pourrez le faire à partir du 1^{er} avril 2025.

Des questions ?

Pour plus d'information sur l'immatriculation IRP, visitez notre site Web ou téléphonez au Service aux entreprises :

Site Web : saaq.gouv.qc.ca/immatriculation/irp

Téléphone : 1 800 361-7620

Société de l'assurance automobile

Québec 

Avec vous,
au cœur de votre sécurité